

• Les OPCVM

Qu'est-ce qu'un OPCVM ?

Un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) est une structure qui permet la gestion collective de fonds, investis dans un portefeuille de valeurs mobilières. Plusieurs investisseurs détiennent, en copropriété, des parts d'un même portefeuille. Les OPCVM sont agréés et contrôlés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Il existe deux types d'OPCVM : **la SICAV et le FCP**.

SICAV, FCP : quelle est la différence ?

La SICAV est une société d'investissement anonyme à capital variable. Elle est gérée par un établissement financier, une société de bourse ou une compagnie d'assurance. La SICAV émet des actions en fonction des demandes de souscriptions. En investissant dans une SICAV, vous en devenez actionnaire, c'est-à-dire que vous avez un droit de vote à l'assemblée générale et vous pouvez vous présenter au conseil d'administration. Le FCP est un fond commun de placement. C'est une copropriété de valeurs mobilières, réparties en parts. Il est géré par une société de gestion. En investissant dans un FCP vous devenez membre de cette copropriété, porteur de parts mais pas actionnaire, donc sans droit de vote ou d'éligibilité.

Comment connaître la valeur d'un OPCVM ?

Les parts d'OPCVM peuvent être souscrites à tout moment, à leur valeur liquidative. Cette valeur liquidative est publiée au minimum toutes les deux semaines, voire tous les jours pour les SICAV dont l'encours est supérieur à 80 millions d'€. Pour calculer la valeur liquidative d'un OPCVM, il faut diviser le montant global du portefeuille, valorisé à la valeur du marché, par le nombre d'actions ou de parts émises. L'encours est, au contraire, la valeur multipliée par le nombre de parts.

Existe-t-il plusieurs catégories d'OPCVM ?

L'AMF a classé les OPCVM en 6 catégories, selon la nature de la gestion et les risques.

- Les **OPCVM actions** sont constitués principalement d'actions, françaises ou internationales. Les OPCVM actions sont soumis aux aléas du marché boursier.
- Les **OPCVM obligataires** sont constitués d'obligations d'Etat (dette publique, française ou étrangère), corporate (émises par des entreprises privées) ou convertibles en actions.
- Les **OPCVM monétaires** sont des placements de court ou moyen terme. Trois types d'emprunts sont privilégiés : les bons du Trésor, émis par l'Etat français ; les certificats de dépôt, émis par les banques ; et les billets de trésorerie, émis par les entreprises.
- Les **OPCVM "diversifiés"** n'ont pas de règles d'affectation préétablies. Ils sont gérés de manière discrétionnaire.
- Les **OPCVM "de fonds alternatifs"** : plus de 10% des fonds sont investis dans d'autres OPCVM, des "edge funds", à gestion alternative c'est-à-dire décorrélée des indices de marché.
- Les **OPCVM "fonds à formule"** sont adossés à un indice de référence (marchés ou instruments financiers). Leur rendement repose sur une formule mathématique. Le pourcentage reversé à l'investisseur est prédéfini, tout comme la durée de l'investissement.

Comment acheter des parts d'OPCVM ?

Les particuliers n'ont pas accès directement à la Bourse. Il est obligatoire de passer par un intermédiaire pour réaliser des opérations boursières.

Pourquoi faire appel à un conseil en gestion de patrimoine indépendant ?

Le monde de la Bourse est complexe et demande une excellente connaissance des marchés, des mécanismes, des fournisseurs. Seuls des professionnels peuvent réellement optimiser vos placements et évaluer les risques des OPCVM. A l'écoute de vos besoins, DCGA vous proposera, après une analyse détaillée de votre patrimoine, une stratégie d'investissement qui correspondra à vos attentes. Ceci en toute indépendance puisque DCGA ne fait partie d'aucun réseau. Le choix d'un OPCVM dépend de multiples facteurs, liés au marché mais aussi à votre profil d'épargnant. Avez-vous un profil prudent, équilibré ou dynamique ? Tout dépendra de la durée de votre investissement et du niveau de risque que vous êtes prêt à assumer.

Textes non contractuels